



Conseil maritime ultramarin de bassin Sud océan Indien

Réunion du 9 décembre 2020 – 13h Mayotte – 14h La Réunion

Composition du dossier des participants :

1 Invitation

2 Document stratégique de bassin maritime :

2.1 Synthèse des avis reçus des organismes consultés

2.2 Synthèse des avis du public

2.3 Avis de l'autorité environnementale, disponible sur :

http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/200421_dsbm_sud_ocean_indien_delibere_cle22f58a.pdf

2.4 Projet de DSBM amendé (modification apparentes)

2.5 Projet de délibération portant avis final sur le DSBM

Le CMUB sera amené à se prononcer sur la version finale du DSBM intégrant des amendements apportés suite aux différentes consultations conduites en 2020 (autorité environnementale, organismes et institutions, public). Ces modifications portent en particulier sur les modalités de mise en oeuvre du DSBM. Après cet avis, le DSBM sera adopté par arrêté conjoint des préfets coordonnateurs.

3 Fonctionnement du CMUB

3.1 Arrêté du 18 novembre 2020 modifiant la composition du CMUB

Suite aux élections municipales et communautaires et à différents mouvements dans les organisations membres, plusieurs membres du CMUB ont été renouvelés. Ce point amènera également le CMUB à désigner les membres (2 titulaires + 2 suppléants) du collège des collectivités territoriales qui représenteront le bassin océan Indien au sein du Conseil national de la mer et des littoraux.

4 Sujets économiques – Plan de relance

4.1 Mesures "Mer" du Plan France Relance :

<https://www.mer.gouv.fr/france-relance-la-mer-au-coeur-de-la-france>

Au delà des mesures identifiées Mer du plan de relance, les projets des acteurs maritimes peuvent également bénéficier des mesures ouvertes au titre de la protection de la biodiversité, de la décarbonation de l'économie, de la cohésion des territoires, du développement des compétences. Le Plan de relance fera l'objet d'une mise en oeuvre sur les territoires en cohérence avec les initiatives des collectivités.

5 Sujets environnementaux

5.1 Avis du CMUB sur la RNN Glorieuses

La France porte depuis fin 2019 un travail d'établissement d'une stratégie nationale des aires protégées. Cette stratégie sera annoncée prochainement et fera l'objet d'une déclinaison territoriale animée par le CMUB.